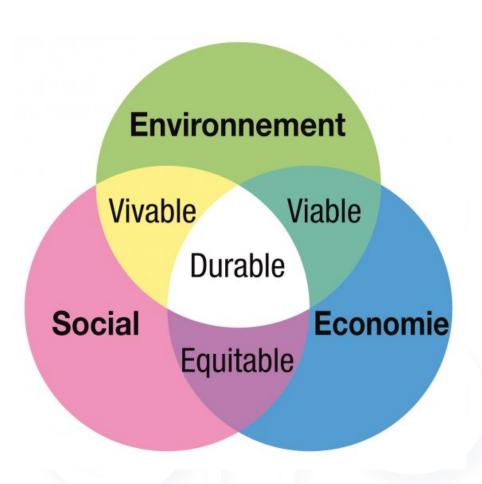


Plan de gestion des milieux naturels de la Ville de Lévis

Centre Raymond-Blais 6, rue Raymond-Blais, secteur Lévis Le 13 mai 2015



Une stratégie d'aménagement qui vise à concilier l'urbanisation du territoire tout en réduisant les impacts sur l'environnement et le paysage.





OBJECTIFS

VOLET ENVIRONNEMENTAL

Conserver et minimiser la fragmentation des milieux naturels de grande valeur écologique, maintenir la biodiversité et assurer une qualité de vie aux citoyens.

VOLET ADMINISTRATIF

Se doter d'un outil de planification pour faciliter et accélérer la délivrance des autorisations environnementales pour des projets réalisés dans un milieu humide.



Orientations gouvernementales

ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT): •Attentes signifiées à la CMQ: Protéger les sites d'intérêt naturel ou écologique ainsi que les espèces fauniques et floristiques et leur habitat, les plans d'eau et les paysages naturels, et développer le réseau d'aires protégées représentatives de la biodiversité.

Communauté métropolitaine de Québec (CMQ)

- Objectifs 8.2.4 et 8.5.5: Augmenter la superficie des espaces naturels protégés pour atteindre 12% de conservation.
 - •Stratégie métropolitaine no.1: Structurer en dirigeant la croissance vers les poles métropolitains, les noyaux périurbains et le long des axes structurants.

ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)

- •Loi sur la qualité de l'environnement: Toute intervention dans un milieu humide doit être autorisée.
 - Loi concernant des mesures de compensation pour la réalisation de projets affectant un milieu humide ou hydrique.



MDDELCC

- Direction de l'écologie et de la conservation
- Direction régionale de la Chaudière-Appalaches

Ville de Lévis

- Équipe multidisciplinaire: Directions de l'environnement, de l'urbanisme et du développement
- Commission consultative en environnement
- Commission consultative de l'urbanisme et de l'aménagement

Experts-conseil en environnement





Délimitation des milieux humides et naturels

Évaluation des valeurs écologiques

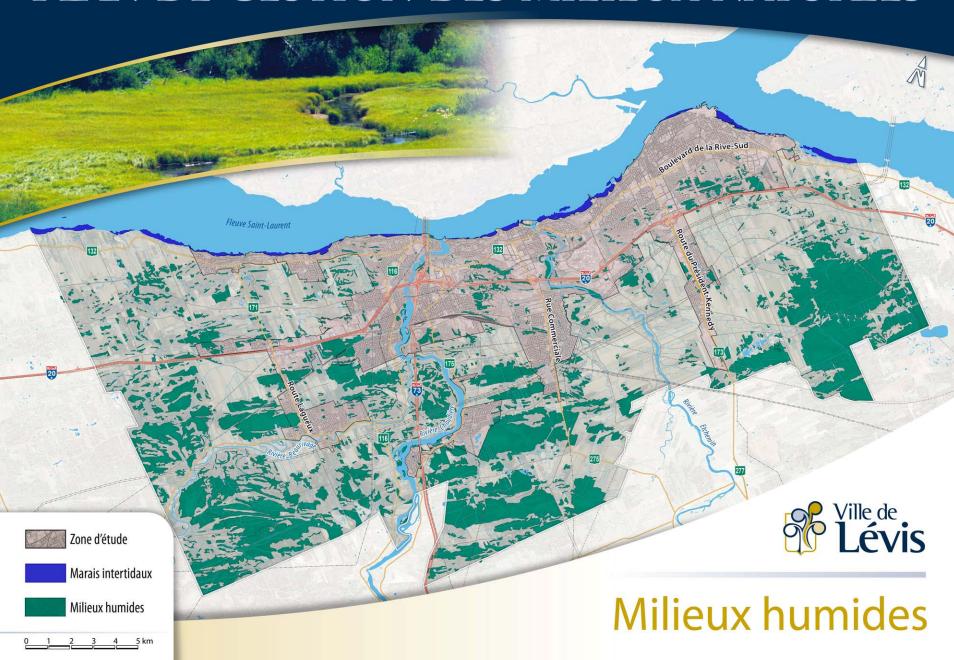
Conciliation entre les priorités de conservation et les priorités de développement

Cartographie des aires de conservation



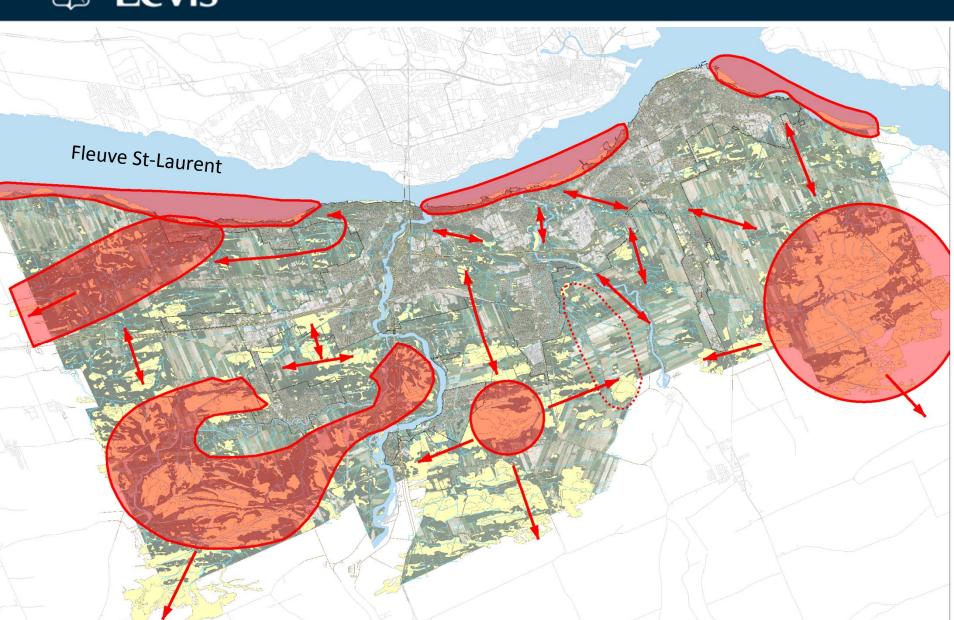
Territoire visé par le PGMN : le périmètre urbain







Concept de corridors écologiques







- Milieux humides à valeur écologique élevée et très élevée
- Réseau hydrique (cours d'eau)
- Écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) et forêts rares
- Habitats d'espèces à statut précaire
- Paysages valorisés (crans rocheux)
- Parcs récréo-écologiques













- Pôles et axes structurants
- Terrains à valeur économique élevée
- Futurs liens routiers
- Projets de développement en cours



Zone de 400 mètres aux abords des axes structurants pour densifier l'urbanisation



PLAN DE GESTION DES MILIEUX NATURELS





Aires de conservation – secteurs Lévis et St-Romuald



Liens entre les battures du fleuve et la Grande-Plée-Bleue

A: Ruisseau Lallemand et Ruisseau Rouge

B : Rivière des Coutures

Liens entre les battures du fleuve et le territoire agroforestier

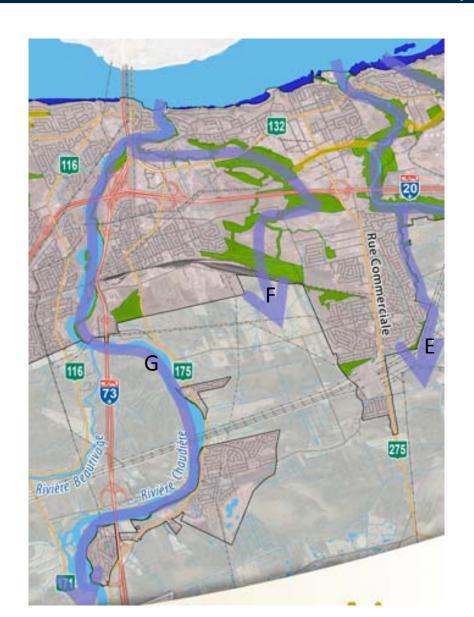
C: Rivière à la Scie

D: Rivière Etchemin

E: Rivière Pénin



Aires de conservation – secteurs St-Romuald, St-Jean-Chrysostome, Charny et Breakeyville



Liens entre les battures du fleuve et le territoire agroforestier

E: Rivière Pénin

F: Ruisseau Cantin

G : Rivière Chaudière



Aires de conservation – secteurs St-Nicolas et St-Étienne



Liens entre les battures du fleuve et les forêts anciennes de la Rivière Aulneuse

H: Cran rocheux et falaises

I: Milieux humides

Liens vers des milieux humides dans le territoire agroforestier

J: Ruisseau Michel

K: Tourbières



Superficies de milieux naturels protégés

Superficie de la zone d'étude : 12 000 ha

Superficie de milieux naturels conservés: 1500 ha

12,5 %

Objectif PMAD : 12 % d'aires protégées



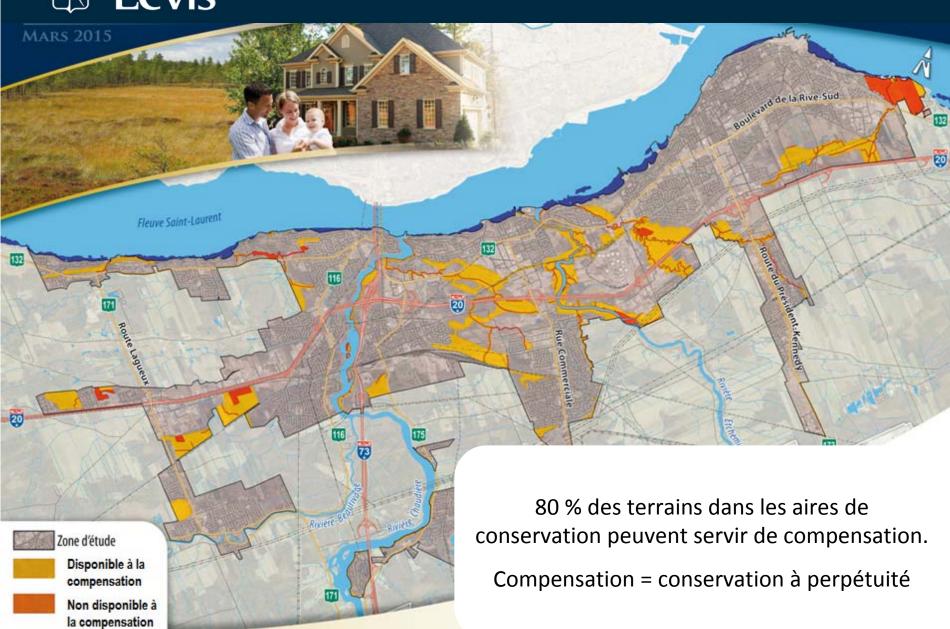






Ville de Lévis

Autorisations environnementales





- Intégration des aires de conservation au Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR)
- Modification des règlements d'urbanisme



Wille de Lévis

Questions?

Personne ressource:

Isabelle Peltier, conseillère en environnement 418 839-2002

PLAN DE GESTION DES MILIEUX NATURELS

